

---

## *Prime COVID : absence de dialogue social et fiasco annoncé !*

---

Le gouvernement souhaite attribuer aux agents de la fonction publique une prime visant à récompenser l'investissement exceptionnel qu'ils ont fourni pour assurer la continuité du service public. Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche seront bien évidemment concernés par cette prime. Cependant, sa mise en place démontre comment l'absence totale de dialogue social peut transformer une intention louable en fiasco contre-productif !

Le SNPTES a donc été informé, sans aucune consultation préalable, lors d'une réunion avec la direction générale des ressources humaines, de la manière dont cette prime sera déployée et quels critères seront appliqués pour identifier les personnels qui pourront la percevoir. Le montant global de l'enveloppe attribué à cette prime, autour de 12 millions d'euros pour le périmètre enseignement supérieur et recherche, conduira à ce qu'uniquement 5% des personnels en bénéficient. Selon le ministère de l'ESRI, il y aura 3 groupes :

- Groupe 1 : les personnels des "labos de recherche covid-19" ;
- Groupe 2 : les personnels qui ont été en contact avec les étudiants (CROUS, service de médecine préventive, etc.) ;
- Groupe 3 : les personnels qui ont eu une surcharge exceptionnelle de travail en présentiel ou télétravail dans le cadre du plan de continuité de l'activité.

Il a été précisé que le simple fait d'avoir travaillé en présentiel ne permettra pas de bénéficier de cette prime, s'il n'est pas démontré qu'il y a également eu une surcharge de travail.

Il a également été question de trois niveaux de prime :

- 1000 euros pour 20% des bénéficiaires ;
- 660 euros pour 40% des bénéficiaires ;
- 330 euros pour 40% des bénéficiaires.

Ces critères hors sols, qui n'ont comme unique avantage que de pouvoir rentrer dans un tableau Excel, prouvent que le gouvernement déconsidère totalement l'investissement des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche durant la crise de la COVID-19. **Le SNPTES ne peut laisser dire que 95% des personnels de l'ESR n'ont pas eu de charge de travail exceptionnelle engendrée par la crise.** Il ne faudrait pas non plus oublier les agents qui subissent une surcharge de travail dans le cadre du plan de retour d'activité notamment les personnels d'entretien (nettoyage, désinfection, etc.) qui œuvrent au quotidien pour l'hygiène et la sécurité des étudiants et du personnel. Le SNPTES ne peut accepter que des critères pris unilatéralement amènent à ce que, par exemple, toutes les actions pédagogiques et de formation à distance soient exclues d'une quelconque reconnaissance.

Ainsi, le SNPTES demande à ce que soient revus l'assiette et les critères d'attribution de cette prime. Le SNPTES met en garde le gouvernement si celui-ci persiste dans la voie prise : les effets sur le terrain seront délétères et conduiront au découragement d'une grande partie des personnels... et ceux-ci réfléchiront peut-être à deux fois avant à mettre autant de cœur pour assurer la continuité de nos missions si une crise nouvelle survenait.

Choisy-le-Roi, le 04 juin 2020